



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
04 mars 2016**

Étaient présents :

Mmes, Colette BARATIN (pouvoir de Viviane VASLIN), Marie-Christine DESPRES, Evelyne FOUCHER, Frédérique LAFONT, Elethysiane MOREAU, Marine RABIER,

Mrs, Philippe AGULHON, Jean-Michel BECHON (pouvoir de Christian LEONARD), Michel BUFFET, Hubert CHEVALLIER, Alain DELARBRE, François D'ESPINAY SAINT LUC, Jean-Pierre GUEMON, Daniel LOMBARDI, Éric MORAND (pouvoir de Rachel GRIVEAU), Guillaume PELTIER (Pouvoir d'Alain BLANCHE), Mathieu SPIESSER (pouvoir de Eric FASSOT),

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Président Guillaume PELTIER a relaté la visite le matin même de Nicolas PERRUCHOT, 1^{er} vice-président du conseil départemental. Tous les maires ont pu exposer leurs projets pour l'année 2016 et solliciter les subventions liées au conseil départemental. Guillaume PELTIER a annoncé une réhabilitation voire une reconstruction du collège Louis PERGAUD dont le calendrier précis doit nous être transmis.

❖ Choix du prestataire vidéosurveillance ECOPARC

Les entreprises d'Ecoparc, réunies pour un petit déjeuner de travail tous les deux mois, avaient émis des demandes très précises auxquelles la Communauté de communes a répondu : l'aménagement de l'entrée d'Ecoparc et la refonte de la signalétique pour gagner en visibilité, le développement du site, la prévision d'un nouvel atelier relais, l'accès à la fibre optique et l'installation de la vidéosurveillance.

La sécurisation des accès au site de l'ECOPARC apparaît en effet comme un enjeu majeur pour les entreprises du site. Aussi, il est proposé d'installer un système de vidéosurveillance au niveau de l'accès sud (RD923) et de l'accès nord (vers Allée Royale). 3 entreprises suggérées par les services de la gendarmerie ont été consultées. Les résultats de la consultation sont les suivants :

VK ELECTRONIC – 21 124, 40 € HT

SPO Services – 15 268 € HT

SRTC – 13 343, 47 € HT

Le Bureau communautaire réunit le 26 février dernier a émis un avis favorable pour retenir l'entreprise SRTC, après avis de la gendarmerie et des entreprises du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de retenir l'entreprise SRTC.

❖ Don à l'ADAPIC

Le CYNIPS, espèce invasive arrivée en France en 2007 et provoquant d'importants dégâts sur les châtaigniers, s'est propagé en Loir-et-Cher depuis 2013. Ces dégâts provoquent une baisse de production des châtaigniers de l'ordre de 60 à 80 % et donc une baisse non négligeable de la production de miel de châtaignier.

L'ADAPIC (Association de Développement de l'Apiculture du Centre) propose de soutenir cette lutte en finançant l'achat de Torymus (prédateur naturel du CYNIPS). Le parrainage d'un lâcher (60 femelles et 35 mâles) s'élève à 210 €.

Le bureau des Maires à l'unanimité propose le financement de 5 lâchers de Torymus soit l'attribution d'une aide de

1 000 € à l'ADAPIC. Ces lâchers devront être réalisés sur le territoire de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'octroyer une subvention à l'ADAPIC pour le financement de lâchers de Torymus à hauteur de 1000 euros.

❖ **Demande de subvention au titre du Contrat de Pays - Terrain Multisport**

Dans le cadre de la mise en place du Conseil communautaire des jeunes de la Sologne des Etangs, il a été proposé aux élèves et collégiens de porter un projet d'intérêt communautaire. Après s'être réuni à plusieurs reprises, les jeunes ont fait le choix de retenir le projet de construction d'un terrain multisport. Guillaume PELTIER a tenu à remercier son vice-président Alain BLANCHE pour le suivi du conseil communautaire des jeunes.

Ce projet estimé à 50 000 € HT se situerait à proximité du collège de Neung-sur-Beuvron afin de permettre un accès à l'ensemble des collégiens de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve ce projet et autorise le Président à solliciter l'ensemble des subventions envisageables.

Éric MORAND propose que nous réfléchissions à faire une demande mutualisée auprès de prestataires si d'autres communes souhaitent en aménager un sur leur commune.

Guillaume PELTIER précise que ce terrain sera communautaire et donc ouvert à toutes les associations et écoles de notre territoire.

❖ **Opération « Rives de Sologne propres »**

Depuis quelques temps, les détritus, déchets et encombrants se multiplient sur les bords des routes, chemins et cours d'eau de Sologne. Face à ce constat, Patrice BOUR (Ex Conseiller municipal à La Marolle-en-Sologne et directeur de l'école de Ligny-le-Ribault) propose d'organiser une opération de nettoyage en lien avec les administrés des 11 villages de la Communauté de communes. Les modalités d'organisation et d'implication des Collectivités restent à définir.

Le bureau des Maires a approuvé le soutien à cette initiative et propose que l'information soit transmise à l'ensemble des Conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve la mise en œuvre de cette manifestation.

❖ **Candidature Appel à projet Tiers-Lieux**

La Région Centre Val de Loire a lancé un appel à projet « Tiers Lieux » relatif à l'expérimentation autour de la création et de l'animation de lieux de créativité mutualisés et d'espaces de co-working. Cet appel à projet relève d'une véritable opportunité de développement économique pour les territoires ruraux et fait écho à plusieurs projets et enjeux de développement notamment pour le site de l'ECOPARC (projet d'ateliers en Co-working pour les artisans d'art en partenariat avec la CMA / Développement d'un produit d'appel pour capter une clientèle d'urbains à la recherche d'une qualité de travail et de vie).

Cet appel projet permet notamment le financement :

- Des études de faisabilité et de positionnement,
- De l'animation et de la communication relatives à ce projet,
- De la sensibilisation/prospection des futurs usagers.

Le financement FEDER en cas d'acceptation du dossier s'élève à 50 % du coût des dépenses éligibles. Des financements complémentaires (Contrat de Pays) peuvent également être sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve ce projet et autorise la Communauté de communes à répondre à l'appel à projet.

❖ **Demande de subvention aménagement des circuits pédestres dans le cadre de la convention relative aux itinéraires inscrits au PDESI**

Considérant la convention relative aux itinéraires inscrits au PDESI passée entre le Conseil Départemental et la Communauté de communes,

Considérant l'engagement de la Communauté de communes pour réaliser les aménagements complémentaires (travaux d'adaptation et de signalisation) des circuits pédestres inscrits dans l'avenant n°1 de la convention initiale.

- Circuit du Mesnil (Dhuizon),
- Circuit de la Giraudière (La Marolle-en-Sologne/Villeney),
- Axe directeur de la « Sologne à Vélo (Dhuizon, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, La Ferté-Beauharnais, Saint-Viâtre).

Il est proposé que la pose de la signalétique informative soit effectuée par Jean-Michel GRISON et les agents communaux et que la signalétique routière soit effectuée par une entreprise spécialisée.

Pour la pose des panneaux de signalisation de police, une demande d'autorisation de voirie sera nécessaire.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
En € HT		En € HT	
Travaux d'adaptation et de signalisation des circuits pédestres inscrits au PDESI	5 438,25 € HT	Conseil Général (30%)	1 631,47 € HT
		Autofinancement	3 806,78 € HT
Total	5 438,25 € HT	Total	5 438,25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général suivant le plan de financement ci-dessus.

❖ **Demande de subvention FORUM des entreprises 2016 – Coopération interleader**

L'ECOPARC Sologne Entreprises accueillera les 23 et 24 avril le deuxième FORUM des entreprises de Sologne. Cet événement organisé en partenariat avec les Communautés de communes Cœur de Sologne, de la Sologne des Rivières, Sauldre et Sologne, du Romorantinais et du Monestois et des Portes de Sologne peut faire l'objet d'une subvention au titre d'une coopération interleader entre les 4 GAL (Groupe d'actions locales) concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention.

❖ **Choix des prestataires FORUM des entreprises**

Une consultation est actuellement en cours afin de recruter les prestataires liés à l'organisation du deuxième FORUM des entreprises de Sologne. Ces prestations concernent notamment la fourniture et la mise en place des structures (stands / chapiteau...) ainsi que l'électricité.

Résultats des consultations

Stands et chapiteau :

- CORCELLE – 54 365 € HT
- HO Location – 69 140 € HT

Electricité et Sonorisation :

- BERSI Sonorisation – 11 067,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de retenir l'entreprise CORCELLE et l'entreprise BERSI Sonorisation.

❖ Encaissements FORUM

Le deuxième FORUM des entreprises de Sologne se déroulera les samedi 23 et dimanche 24 avril prochains.

Après en avoir délibéré et en complément des montants à encaisser délibérés lors du dernier Conseil communautaire, le Conseil communautaire autorise la Communauté de communes à encaisser les sommes de 3000 € liées au contrat de sponsoring.

Guillaume PELTIER en profite pour remercier chaleureusement Blandine TERRIER qui gère le sponsoring entreprise avec beaucoup d'efficacité.

❖ Désignation des suppléants – Pays de Grande Sologne

Dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectorale en date du 29 décembre 2015 portant sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, il convient de désigner deux délégués suppléants pour représentation de la Communauté de communes au Comité syndical.

Après en avoir délibéré, les deux suppléants désignés sont Frédérique LAFONT et Jean-Michel BECHON.

❖ Questions diverses

Subvention Maison du cerf

La Communauté de communes s'est engagée à prendre en charge le salaire de l'employée de la maison du Cerf Emma Le Gueziec, récemment recrutée en contrat aidé, c'est-à-dire subventionné à 60%. Pour l'année 2016, la Maison du Cerf sollicite un montant de 8000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide le versement de 8000 euros au profit de la Maison du cerf pour l'année 2016.

Le Président et François d'Espinay St Luc en profitent pour saluer la démarche de dialogue et de mutualisation engagée par les 3 maisons à thème.

Guillaume PELTIER salue l'élection de François d'Espinay St Luc à la présidence de Natura 2000 et donne la parole à Philippe AGULHON pour un point sur l'avancée du dossier de mutualisation des poteaux incendies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.